

Finance

À peine dévoilé, le budget 2015 de la CNSA est attaqué par les associations

Publié le 19/11/14 - 18h40 - HOSPIMEDIA

Réuni le 18 novembre dernier, le conseil de la CNSA a découvert le budget prévisionnel pour 2015. Malgré une enveloppe de 22,7 milliards d'euros, en hausse de 4,4% par rapport à 2014, celui-ci ne convainc pas. Pour les associations, les crédits restent insuffisants.

Annoncé à 22,7 milliards d'euros (Md€), le budget prévisionnel de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour 2015 a été approuvé mardi 18 novembre, à l'occasion du conseil de la caisse. Avec 46 voix pour, 22 voix contre et 4 abstentions (6 voix n'ont pas pris part au vote, 5 ont pris acte), le résultat du scrutin témoigne d'un désaccord prégnant entre État et associations.

19,2 Md€ pour l'OGD médico-social

En hausse de 4,4% par rapport au troisième budget modificatif 2014 (approuvé à 21,7 Md€ après suppression par la LFSS rectificative de 142 M€ de crédits - lire ci-contre), l'enveloppe 2015 prévoit pour la section 1 un objectif global des dépenses (OGD) médico-social de 19,2 Md€ (+2,5%). L'OGD personnes âgées est fixé à 9,6 Md€, celui du secteur handicap à 9,5 Md€. Sont pris en compte 145 millions d'€ (M€) pour les coûts de fonctionnement et salariaux, 30 M€ pour le financement des groupes d'entraide mutuelle (Gem), 71,1 M€ pour la création de 50 Maia. Figurent notamment 476 M€ de crédits nouveaux destinés à financer la médicalisation des Ehpad (100 M€), la création de places pour personnes âgées (57,3M€) et handicapées (155,9M€) et la mise en œuvre du plan Maladies neuro-dégénératives (6,05 M€ dont 3,4 M€ provenant du sanitaire) et du plan Autisme (21,4M€).

À la CNSA de préciser par ailleurs que 2,37 Md€ seront versés aux conseils généraux au titre des sections 2 et 3 pour financer les dépenses des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation au handicap (PCH). 74,2 M€ viendront financer la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile et la formation des aidants et accueillants familiaux (section 4). Pour lutter contre la perte d'autonomie (section 5), la caisse créditera la section recherche, innovation et systèmes d'information de 20 M€, et les MDPH à hauteur de 10 M€. Enfin, 19,4 M€ viennent constituer le budget de fonctionnement de la caisse (section 6). En augmentation de 9,7%, ce budget tient compte de 13 équivalent temps plein (ETP) supplémentaires afin de répondre à l'extension des compétences de la CNSA prévue par la loi Vieillesse. " *Toutefois, précise la caisse, en dehors de ces postes, la CNSA s'emploie à réduire ses dépenses significatives (-6,2%)*"

Le GR 31 s'oppose en bloc au budget 2015

Malgré une présentation de chiffres à la hausse, les membres du GR31* ont fait front commun en votant contre ce budget. Après avoir exprimé "*son plus profond mécontentement*" vis-à-vis de l'annulation des 142 M€ de crédits pour 2014, le collectif déplorait notamment la réouverture "*très encadrée*" du tarif global malgré l'annulation des modalités de droit d'option tarifaire en Ehpad (lire ci-contre) et "*l'insuffisance du taux de reconduction des moyens des établissements et services médico-sociaux*" face aux charges croissantes.

La **Fnaqpa** va même plus loin en dénonçant par communiqué un "*budget manipulé et non sincère*". Pour la Fédération, l'affichage à la hausse des crédits de 2,5% serait en effet faussé par l'utilisation des réserves de la CNSA (116,6 M€ du budget 2015 en proviennent) et par un gel des crédits "*non transparent*". L'augmentation de l'enveloppe masquerait, elle, "*un budget 2015 d'austérité non assumé par le Gouvernement*".

Le ministère sollicite pour utiliser la Casa sans attendre

Sécurisés par le PLFSS 2015, les 682,5 M€ de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) seront comme prévus intégralement versés à la CNSA. La part de CSG qui lui sera affectée retrouvera quant à elle son niveau initial de 0,1%, précise la caisse.

Interrogatif sur l'utilisation de la Casa par la CNSA pour 2015, le GR 31 a approuvé et présenté un vœu pour l'utilisation complète et immédiate de la Casa, avant promulgation de la loi Vieillesse. Objectif : revaloriser sans attendre les plafonds de l'Apa à domicile ; augmenter les crédits de médicalisation des Ehpad et supprimer la convergence tarifaire ; mettre en œuvre le plan pluriannuel d'aide à l'investissement annoncé par Marisol Touraine ; ouvrir une tranche supplémentaire de crédits pour le fonds d'aide à la restructuration des services à domicile.

Soutien de la recherche renforcé

Au-delà des pures communications budgétaires, la CNSA a évoqué les perspectives de travail pour 2015. Comme pour 2014, le soutien à la recherche et à l'innovation portera prioritairement sur : l'amélioration du parcours des personnes handicapées ; l'accompagnement des personnes autistes, des personnes handicapées vieillissantes et des personnes en situation de handicap psychique ; les aspects économiques de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

La CNSA ayant par ailleurs réitéré à de nombreuses reprises l'intérêt de mieux connaître les besoins du secteur, est annoncée la parution en début d'année 2015, d'une expertise sur le diagnostic, la prise en charge et l'accompagnement des personnes déficientes intellectuelles en collaboration avec l'Inserm. À la caisse de préciser également qu'elle reste mobilisée sur le pilotage de l'actualisation de l'outil Pathos. "*Une étude d'observation des soins délivrés à un échantillon de 500 résidents d'Ehpad et d'USLD permettra de valider a posteriori les nouvelles ordonnances et les algorithmes correspondants*", indique-t-elle.

Soucieuse de stimuler la recherche dans le champ médico-social, la CNSA maintiendra les montants consacrés aux appels à projets (entre 3,5 et 5 M€). Et s'engage, par le biais de son conseil scientifique, "*à proposer des mesures pour mieux structurer la recherche et dépasser la simple logique d'appels à projets*".

Agathe Moret

* Le GR31 regroupe les associations représentant les personnes âgées, les personnes handicapées ainsi que les fédérations d'établissements et services médico-sociaux.

Composition du budget de la CNSA

Les produits de ce budget sont composés :

- pour 79,3%, de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam) médico-social, soit 17,9 Md€ (dont 9,2 Md€ pour l'Ondam handicap et 8,7 Md€ pour l'Ondam personnes âgées).
- pour 11%, du produit de la contribution solidarité autonomie, soit 2,5 Md€
- pour 5,6%, d'une fraction de la CSG, soit 1,3 Md€
- pour 3%, du produit de la Casa, soit 682,5 M€

A. M.

Tous droits réservés 2001/2014 — HOSPIMEDIA